



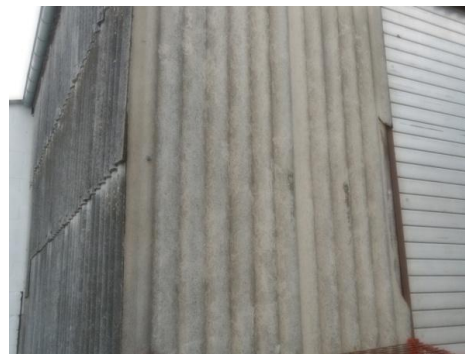
## Traitement de l'amiante dans les exploitations agricoles, horticoles et parcs et jardins

L'amiante est composée de fibres minérales naturelles (serpentine et amphiboles).

Grâce (à cause de) à ses nombreuses propriétés (d'anti-condensation, d'isolant acoustique, d'isolant thermique, de résistance au feu) ses usages sont diversifiés et ont été largement répandus.

On peut la trouver partout :

- dalles et revêtement des sols;
- produits de couvertures ;
- porte coupe feu ;
- autour des conduites, chaudières ;
- revêtement des murs ;
- plafonds ;
- appuis de fenêtres
- freins de machines
- ...



### Conséquences sur la santé

L'inhalation d'amiante peut provoquer plusieurs maladies graves :

- Asbestose (durcissement et épaississement anormal des alvéoles pulmonaires = fibrose) ;
- Cancers (poumon, paroi pulmonaire, péritoine (mésothéliome), larynx)

**Contrairement à la plupart des agents carcinogènes, il n'y a pas d'effet seuil lié à l'apparition des cancers causés par l'amiante. Autrement dit, une seule exposition à faible dose peut provoquer le cancer**

### Evolution de la législation

1980 : interdiction des manipulations les plus dangereuses (p. ex. le flochage)

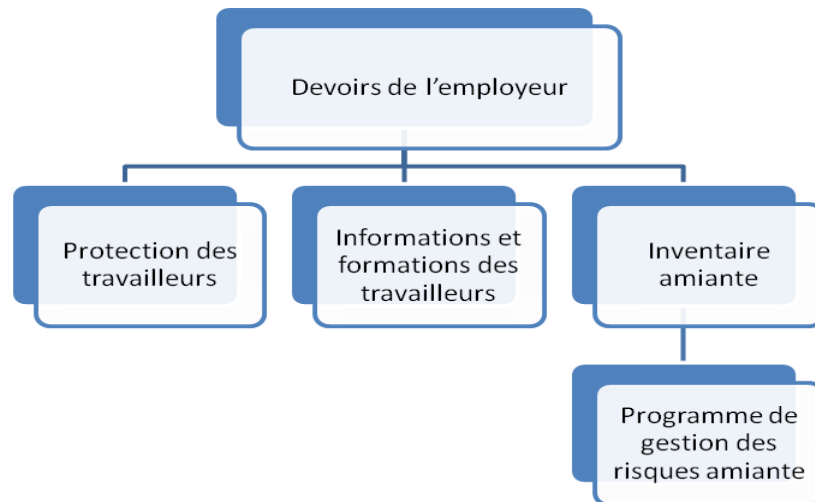
1995 : obligation pour l'employeur de réaliser un inventaire amiante et la gestion de l'amiante

1998 : interdiction de fabrication et d'utilisation de nombreuses applications

2002 : interdiction totale

L'AR du 16 mars 2006, relatif à la protection des travailleurs susceptibles d'être exposés à l'amiante, détermine le rôle de l'employeur afin d'assurer la sécurité de ses travailleurs.





### **L'employeur doit réaliser un inventaire amiante**

**But de l'inventaire : Identifier les MCA** (Matériaux susceptibles de Contenir de l'Amiante).

Il doit être réalisé par une personne formée (l'employeur, le conseiller en prévention, le service externe de prévention, un bureau de conseil, un labo agréé ...) à l'initiative de l'employeur.

**Il doit être mis à jour** (au moins annuellement) :

- Détecter d'éventuelles altérations ;
- Mentionner les retraits et les enlèvements.

**Il contient :**

- Un aperçu général des MCA ;
- L'identification des parties difficilement accessible par les travailleurs n'ayant pas fait l'objet de l'inventaire ;
- Un relevé par local et équipement ;
  - Forme sous laquelle l'amiante est présente et son état ;
  - Activités réalisées dans le local aggravant le risque (détérioration du MCA) ;
  - Description de la fréquentation du local par les travailleurs (nombre de travailleur, estimation du temps de travail ...) ;
  - Estimation de la surface, longueur du MCA par rapport à la surface du local ;
  - ...

Exemple d'un inventaire :

Bâtiment	Localisation du MCA	Application	Nature et forme	Date	Etat	Activité de l'ouvrier
1 A	chaufferie	Gaines d'isolation, 5 m	Flocage	10/1/15	OK	Entretien annuel de la chaudière
4B	Plafond de l'étable des veaux	Isolation du plafond, 100 m <sup>2</sup>	Amiante faiblement liée (à confirmer par labo)	10/1/15	Altéré /friable	Soins quotidiens des veaux (1H/jour)
4B	Toiture	Plaques ondulées, 200 m <sup>2</sup>	Amiante ciment	10/1/15	OK	Réparation occasionnelle

### Identification des matériaux contenant de l'amiante



Apposition du logo amiante sur les matériaux contenant de l'amiante et ceux suspectés d'en contenir

### Où peut-on retrouver de l'amiante ?

L'amiante ciment est le plus fréquemment rencontré. Elle est présente dans chaque exploitation. Elle se retrouve dans des plaques ondulées, les appuis de fenêtres, les marches d'escaliers, les canalisations ou encore les jardinières, ... fabriqués jusqu'en 1996.

On peut également retrouver de l'amiante dans les revêtements de sols (colles,...), les bitumes, les isolations thermiques (exemple : le flocage, joints) mais aussi dans les freins, les garnitures de friction, les embrayages, les faux plafonds, dans les panneaux ignifuges,...



# Programme de gestion de l'amiante

## **But du programme de gestion :**

**Il détermine les mesures de prévention des risques de l'amiante dans l'exploitation.**

La prévention passe par l'application d'un programme de gestion de l'amiante. Idéalement, ce programme est établi sur base de l'inventaire. Il doit être mis à jour (au moins annuellement). Les mesures de prévention doivent être planifiées.

## **Contenu du programme de gestion de l'amiante :**

- Mesures de prévention générales
- Quelles sont les priorités ?
- Procédure d'inspections en interne (qui, à quelle fréquence ...)
- Mesures de prévention en cas de travaux ou détérioration
- Que fait-on des matériaux contenant de l'amiante ?
- Information et formation des travailleurs
- Procédure en cas d'urgence
- Surveillance de la santé

## Prévention des risques lors des travaux avec du matériel contenant de l'amiante

Dans nos secteurs, l'exposition les plus fréquentes se font lors des travaux sur du matériel contenant de l'amiante :

- nettoyage ;
- réparation/rénovation ;
- enlèvement ;
- démolition ;
- ...

## **Quelques précautions spécifiques aux travaux sur MCA non friables et non endommagés :**

- Eviter autant que possible la formation de poussières (ne pas couper, forer ... dans le MCA, humidifier le MCA lors de son démontage) ;
- Utiliser un outillage adéquat ;
- Porter les équipements de protection jetables afin de ne pas contaminer les vêtements de travail par les poussières d'amiante ;
  - une combinaison type 5-6 (p. ex tyvek) ;
  - des gants jetables ;
  - un masque respiratoire avec filtre P3 ;
  - des couvre-chaussures ;
- Eliminer les déchets amiantés via les collecteurs adaptés (agrés) ;
- Ne pas nettoyer les plaques d'amiante ciment avec le nettoyeur haute pression (détachement des fibres d'amiante).